



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL DE KAYL

Séance publique du 29.06.2021

Date de l'annonce publique de la séance et de la convocation des conseillers: 22.06.2021

Présents : M. Lorent, bourgmestre, Mme Petry, M. Lux, échevins, M. Becker, Mme Belleville, MM. Birchen, Donven, Gonçalves Dos Anjos, Lukas, Thomé et Weiler, conseillers, Mme Rommes, secrétaire

Présence par procuration : MM. Hübner, Krings

Absents : a) excusé : /
b) sans motif : /

Point de l'ordre du jour : 3.1

Objet : **Règlement-taxe relatif au prix de vente de livres**

Le Conseil Communal,

Considérant que sa délibération du 6 mai 2021 portant introduction d'un règlement-taxe pour la vente de livres n'a pas été approuvée par le Ministère de l'Intérieur ;

Considérant que la Commune financera l'édition d'un graphic novel sur la vie de Jean Schortgen, rédigé par MM. Marc Angel et Charel Meder, ceci dans le cadre de Esch2022 ;

Vu l'article 2/838/702800/99001 « vente livres » au chapitre des recettes ordinaires du budget de l'exercice 2021 ;

Entendu qu'il échet de fixer les taxes pour la vente de livres ;

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

après délibération
avec 13 voix pour

1) Décide de fixer les taxes suivantes pour la vente de livres :

- 45 € pour le livre « camion et dumpers en pays de mines de fer »
- 25 € pour le graphic novel « Jean Schortgen »
- une taxe de 7,80 € pour les frais de port en cas d'envoi

2) Prie l'autorité supérieure de bien vouloir approuver la présente délibération.

En séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures

Pour expédition conforme.

Le bourgmestre,

la secrétaire,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

La présente délibération a été publiée et affichée le 3 septembre 2021 conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Kayl, le 6 septembre 2021.

John Lorent
bourgmestre



Jessica Rommes
secrétaire

